



MAPLE LEAF FOODS INC.

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre clos le
31 mars 2025

Rapport de gestion

| | Page |
|---|------|
| 1 Aperçu des résultats financiers et d'exploitation | 1 |
| 2 Frais de restructuration et autres frais connexes | 2 |
| 3 Impôt sur le résultat | 3 |
| 4 Sources de financement et liquidités | 3 |
| 5 Dépenses en immobilisations | 4 |
| 6 Offre publique de rachat dans le cours normal des activités | 5 |
| 7 Flux de trésorerie et financement | 5 |
| 8 Instruments financiers et gestion des risques | 5 |
| 9 Transactions entre parties liées | 6 |
| 10 Capital social | 7 |
| 11 Autres considérations | 7 |
| 12 Sommaire des résultats trimestriels | 7 |
| 13 Méthodes comptables significatives | 8 |
| 14 Contrôle interne à l'égard de l'information financière | 8 |
| 15 Perspectives | 8 |
| 16 Mesures financières non conformes aux IFRS | 10 |
| 17 Énoncés prospectifs | 14 |
| 18 À propos de Les Aliments Maple Leaf Inc. | 19 |

Rapport de gestion

Tous les montants en dollars sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Le 7 mai 2025

1. APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS ET D'EXPLOITATION

Dans le cadre de la restructuration de ses activités commerciales et de sa chaîne d'approvisionnement en 2024, Les Aliments Maple Leaf Inc. (« Aliments Maple Leaf » ou la « société ») a divisé ses activités liées aux aliments préparés en deux unités d'exploitation : les aliments préparés, qui englobe ses catégories de viandes préparées et de protéines végétales, et la volaille, qui englobent sa catégorie de volaille fraîche. Les Aliments Maple Leaf compte maintenant trois unités d'exploitation : Les aliments préparés, la volaille et le porc, qui représentent environ 55 %, 20 % et 25 % des revenus totaux de la société, respectivement.

| <i>(en millions de dollars, sauf le bénéfice par action)</i> <i>(non audité)</i> | Aux 31 mars et pour les trimestres clos à cette date | | |
|---|---|------------|-----------------------|
| | 2025 | 2024 | Variation |
| Ventes ⁱ⁾ | 1 241,3 \$ | 1 147,3 \$ | 8,2 % |
| Profit brut | 217,8 \$ | 226,3 \$ | (3,8) % |
| Frais de vente et charges générales et administratives | 114,8 \$ | 110,0 \$ | 4,4 % |
| Bénéfice | 49,6 \$ | 51,6 \$ | (3,9) % |
| Bénéfice (perte) de base par action | 0,40 \$ | 0,42 \$ | (4,8) % |
| Résultat d'exploitation ajusté ⁱⁱ⁾ | 95,7 \$ | 53,0 \$ | 80,8 % |
| BAIIA ajusté ⁱⁱ⁾ | 166,3 \$ | 116,4 \$ | 42,9 % |
| Marge du BAIIA ajusté ⁱⁱ⁾ | 13,4 % | 10,1 % | 330 pdb |
| Bénéfice avant impôts ajusté ⁱⁱ⁾ | 74,7 \$ | 10,4 \$ | n. s. ⁱⁱⁱ⁾ |
| Bénéfice ajusté par action ⁱⁱ⁾ | 0,43 \$ | 0,04 \$ | n. s. ⁱⁱⁱ⁾ |
| Flux de trésorerie disponibles ⁱⁱ⁾ | (13,6) \$ | 73,6 \$ | n. s. ⁱⁱⁱ⁾ |
| Dette nette ⁱⁱ⁾ | 1 553,7 \$ | 1 722,8 \$ | (9,8) % |

ⁱ⁾ Les montants trimestriels pour 2024 ont été retraités afin d'éliminer les nouvelles ententes de vente conclues au cours de l'exercice, qui contenaient une attente de rachat, montants qui ont été constatés précédemment à titre de ventes externes.

ⁱⁱ⁾ Se reporter à la rubrique 16, intitulée « Mesures financières non conformes aux IFRS » dans le présent document pour une définition de ces mesures.

ⁱⁱⁱ⁾ Non significatif.

Les ventes pour le premier trimestre de 2025 se sont élevées à 1 241,3 millions de dollars comparativement à 1 147,3 millions de dollars à l'exercice précédent, soit une augmentation de 8,2 %. Les ventes de l'unité d'exploitation des aliments préparés ont augmenté de 7,1 % en raison de la croissance du volume et d'un meilleur assortiment de produits, des prix plus élevés et de l'incidence favorable du taux de change en ce qui concerne les ventes aux États-Unis, qui ont été partiellement contrebalancées par l'augmentation des promotions commerciales. L'augmentation des ventes de 6,0 % dans le secteur de la volaille est attribuable à l'amélioration de la composition des canaux liée à la croissance du volume de vente au détail et à la réduction des ventes industrielles. Les ventes de porc ont augmenté de 12,0 % en raison d'une augmentation du nombre de porcs transformés et du poids moyen plus élevé des porcs, de l'incidence favorable du taux de change et des prix plus élevés sur le marché.

Le profit brut du premier trimestre de 2025 a diminué, s'établissant à 217,8 millions de dollars (marge bruteⁱⁱ⁾ de 17,5 %), comparativement à 226,3 millions de dollars (marge bruteⁱⁱ⁾ de 19,7 %) à l'exercice précédent. La diminution du profit brut est attribuable à une réduction de la valeur de marché des actifs biologiques et des pertes latentes sur les contrats à terme normalisés de marchandises, ainsi qu'à une augmentation des promotions commerciales. Ces facteurs ont été partiellement annulés par l'amélioration des conditions du marché du porc, le volume et la composition favorables des secteurs des aliments préparés et de la volaille, l'efficacité opérationnelle, y compris les avantages découlant des investissements dans les installations de l'usine avicole de London et du Bacon Centre of Excellence, et la diminution des coûts de démarrage.

Au premier trimestre de 2025, les frais de vente et charges générales et administratives se sont établis à 114,8 millions de dollars, comparativement à 110,0 millions de dollars à l'exercice précédent. L'augmentation des frais de vente et charges générales et administratives est principalement attribuable à la hausse des dépenses publicitaires et promotionnelles et à la charge de rémunération variable plus élevée.

Le bénéfice du premier trimestre de 2025 s'est chiffré à 49,6 millions de dollars (0,40 \$ par action de base), ce qui correspond de façon générale à 51,6 millions de dollars (0,42 \$ par action de base) à l'exercice précédent. Le bénéfice a subi l'incidence des mêmes facteurs que ceux mentionnés ci-dessus pour le bénéfice brut et les frais de vente et charges générales et administratives, ainsi que de la réduction des charges d'intérêts, de la baisse des autres dépenses et des coûts supplémentaires associés à la scission à venir des activités liées au porc, facteurs qui ont été comptabilisés en dehors du résultat d'exploitation ajusté.

Le résultat d'exploitation ajusté pour le premier trimestre de 2025 s'est établi à 95,7 millions de dollars, comparativement à 53,0 millions de dollars au dernier exercice. L'augmentation, dans la tendance des facteurs susmentionnés concernant le bénéfice brut et les frais de vente et charges générales et administratives, exclut également l'incidence des ajustements à la valeur de marché non réalisés et des coûts de démarrage.

Le BAIIA ajusté pour le premier trimestre s'est établi à 166,3 millions de dollars, comparativement à 116,4 millions de dollars à l'exercice précédent, dans la tendance des facteurs susmentionnés pour le bénéfice d'exploitation ajusté, ainsi que de la baisse des autres charges, en grande partie en raison du calendrier et d'éléments non récurrents. La marge du BAIIA ajusté était de 13,4 %, comparativement à 10,1 % à l'exercice précédent, également dans la tendance des facteurs susmentionnés.

Pour le premier trimestre de 2025, le bénéfice ajusté avant impôt (le « BAIIA ajusté ») s'est chiffré à 74,7 millions de dollars, comparativement à 10,4 millions de dollars à l'exercice précédent, dans la tendance des facteurs susmentionnés pour le BAIIA ajusté, ainsi qu'une réduction des charges d'intérêts.

Le bénéfice ajusté par action pour le premier trimestre de 2025 s'est établi à 0,43 \$ par rapport à 0,04 \$ l'an dernier, dans la tendance des facteurs susmentionnés pour le bénéfice avant impôts ajusté.

Les flux de trésorerie disponibles pour le premier trimestre de 2025 ont correspondu à une sortie de fonds de 13,6 millions de dollars, comparativement à une rentrée de fonds de 73,6 millions de dollars à l'exercice précédent. Les flux de trésorerie disponibles ont diminué en grande partie en raison du moment où l'investissement dans le fonds de roulement saisonnier a annulé l'augmentation des gains en espèces et la baisse des paiements d'intérêts.

La dette nette au 31 mars 2025 était de 1 553,7 millions de dollars, soit une diminution de 169,1 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Pour en savoir plus sur les variations de la dette nette, consultez la section 7. Flux de trésorerie et financement.

ⁱ⁾ La marge brute représente le profit brut divisé par les ventes.

2. FRAIS DE RESTRUCTURATION ET AUTRES FRAIS CONNEXES

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2025, la société a comptabilisé des frais de restructuration et autres frais connexes qui se sont établis à 1,5 million de dollars. De ce montant, une tranche de 0,3 million de dollars en indemnités de fin de contrat de travail et autres frais liés au personnel se rapportait à la restructuration de ses équipes des services commerciaux et de l'exploitation. Un montant additionnel de 1,1 million de dollars au titre de l'amortissement accéléré se rapporte à la fermeture annoncée de l'usine de transformation ultérieure de volaille de la société à Brantford, en Ontario. Le solde de 0,1 million de dollars se rapportait à des initiatives de restructuration organisationnelle antérieures.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2024, la société a comptabilisé une reprise nette de provision relativement aux frais de restructuration et autres frais connexes de 0,7 million de dollars. De ce montant, une reprise nette de 0,9 million de dollars se rapportait aux fermetures des usines de production de volaille de Brampton, de Toronto, de St. Mary's et de Schomberg et comprenait des coûts de mise hors service de 0,5 million de dollars, contrebalancés par une reprise de 1,3 million de dollars se rapportant aux indemnités de fin de contrat de travail et autres frais liés au personnel et une reprise de 0,1 million de dollars liée à la dépréciation d'actifs. Le solde de 0,2 million de dollars se rapportait aux frais liés au personnel et à la dépréciation de stocks relativement à d'autres initiatives de restructuration organisationnelle.

3. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Au premier trimestre de 2025, le taux d'imposition effectif de la société a différé du taux d'imposition réglementaire au Canada de 26,2 %, principalement du fait que la société n'a pas comptabilisé un recouvrement de l'impôt reporté sur les pertes subies par la filiale des protéines végétales. Le taux d'impôt effectif au titre du recouvrement au premier trimestre de 2024 a différé du taux d'imposition réglementaire au Canada de 26,2 % pour la même raison. Le taux effectif au titre de la charge d'impôt sur le résultat au premier trimestre de 2025 utilisé pour déterminer le bénéfice ajusté par action s'est élevé à 29,0 % (57,4 % en 2024). Au premier trimestre de 2025, le taux d'impôt effectif au titre des charges de restructuration qui a été utilisé pour calculé le résultat ajusté par action s'est établi à 26,0 % (27,6 % en 2024).

4. SOURCES DE FINANCEMENT ET LIQUIDITÉS

Le secteur des aliments de consommation dans lequel la société exerce ses activités se caractérise généralement par des volumes de ventes élevés et un renouvellement rapide des stocks et des créances clients. Habituellement, les créances clients et les stocks peuvent être facilement convertis en trésorerie. Les fluctuations des prix des matières premières, ainsi que les variations de prix saisonnières et les autres fluctuations liées aux marchés influent sur le montant investi dans le fonds de roulement. La société a toujours dégagé d'excellents flux de trésorerie d'exploitation. Ces flux de trésorerie d'exploitation assurent à la société des liquidités sous-jacentes qu'elle complète en ayant recours à des facilités de crédit et aux fonds en caisse lui procurant un financement à plus long terme et lui permettant de parer aux variations de son fonds de roulement.

Au 31 mars 2025, les soldes de trésorerie de la société se chiffraient à 119,1 millions de dollars (206,4 millions de dollars au 31 mars 2024; 175,9 millions de dollars au 31 décembre 2024). La trésorerie est investie dans des dépôts à vue et à court terme auprès d'institutions financières canadiennes dont la dette à long terme est assortie d'une cote A ou d'une cote supérieure.

La composition de la dette à long terme se détaille comme suit :

| (en milliers de dollars) (non audité) | Au 31 mars 2025 | Au 31 mars 2024 | Au 31 décembre 2024 |
|--|---------------------|---------------------|------------------------|
| Ligne de crédit renouvelable | 633 602 \$ | 813 400 \$ | 652 000 \$ |
| Facilité de crédit à terme en dollars américains – tranche 1 | 380 951 | 358 943 | 381 030 |
| Facilité de crédit à terme en dollars canadiens – tranche 2 | 350 000 | 350 000 | 350 000 |
| Facilité de crédit à terme en dollars canadiens – tranche 3 | 300 000 | 400 000 | 300 000 |
| Prêts publics | 6 042 | 7 046 | 6 208 |
| Financement de fournisseurs | 4 760 | 3 570 | 6 167 |
| Charges de financement différées | (2 645) | (3 756) | (3 448) |
| Total de la dette à long terme | 1 672 710 \$ | 1 929 203 \$ | 1 691 957 \$ |
| Courante | 302 009 \$ | 401 538 \$ | 301 478 \$ |
| Non courante | 1 370 701 | 1 527 665 | 1 390 479 |
| Total de la dette à long terme | 1 672 710 \$ | 1 929 203 \$ | 1 691 957 \$ |

La société détient une facilité de crédit consortiale liée à la durabilité (la « facilité de crédit »), qui est composée d'une ligne de crédit renouvelable engagée et non garantie de 1 300,0 millions de dollars venant à échéance le 29 juin 2027 et de deux facilités engagées de crédit à terme non garanties d'une valeur de 350,0 millions de dollars (tranche 2) et de 265,0 millions de dollars américains (tranche 1) venant respectivement à échéance le 29 juin 2026 et le 29 juin 2027. Le 20 juin 2023, la facilité de crédit a été modifiée par l'ajout d'une tranche de 400,0 millions de dollars à la facilité de crédit à terme consentie et non garantie (tranche 3), échéant le 20 juin 2024, et a modifié les clauses restrictives financières pour faciliter l'accès à la nouvelle tranche. Le 30 avril 2024, la société a modifié sa facilité de crédit en ramenant la tranche 3 à 300,0 millions de dollars et en reportant sa date d'échéance au 20 juin 2025. La société devrait rembourser la totalité de la tranche 3 à l'échéance.

Les prélèvements sur cette facilité de crédit peuvent être faits en dollars canadiens ou en dollars américains et portent intérêt, payables mensuellement, à des taux fondés sur le taux des opérations de pension à un jour (« CORRA ») et les taux préférentiels pour les prélèvements en dollars canadiens et sur le taux de financement à un jour garanti (« SOFR ») pour ceux effectués en dollars américains. La facilité de crédit vise à permettre à la société de satisfaire à ses besoins en financement pour ses dépenses d'investissement et à lui fournir des niveaux de liquidités appropriés pour ses besoins en financement généraux. Le taux d'intérêt sur la

facilité de crédit peut être ajusté à la hausse ou à la baisse (variation maximale de 5 points de base) en fonction du rendement de la société eu égard à des objectifs de développement durable précis.

Outre les emprunts effectués sur la facilité de crédit renouvelable et la facilité à terme, au 31 mars 2025, la société avait prélevé des lettres de crédit de 9,1 millions de dollars aux termes de la facilité de crédit (9,1 millions de dollars au 31 mars 2024; 9,1 millions de dollars au 31 décembre 2024).

La facilité de crédit est assortie de certaines clauses restrictives. Au 31 mars 2025, la société respectait la totalité de ces clauses restrictives. La première clause restrictive financière exige de la société qu'elle maintienne un ratio de la dette nette sur la structure du capital sous un seuil déterminé.

La société dispose également d'une facilité de crédit non engagée pour l'émission d'un maximum de 105,0 millions de dollars de lettres de crédit (105,0 millions de dollars au 31 mars 2024; 105,0 millions de dollars au 31 décembre 2024). Au 31 mars 2025, des lettres de crédit de 47,6 millions de dollars avaient été émises aux termes de cette facilité (46,7 millions de dollars au 31 mars 2024; 47,6 millions de dollars au 31 décembre 2024).

Au 31 mars 2025, la société avait un prêt public ne portant pas intérêt de 6,0 millions de dollars (7,0 millions de dollars au 31 mars 2024; 6,2 millions de dollars au 31 décembre 2024) en cours et venant à échéance en 2033. La facilité est engagée.

Le 31 mai 2024, la société a renouvelé sa facilité de titrisation des créances clients (la « facilité de titrisation ») en reportant son échéance au 31 mai 2026. L'avance maximale en trésorerie que la société peut obtenir aux termes de la facilité de titrisation s'élève à 150,0 millions de dollars (135,0 millions de dollars au 31 mars 2024; 150,0 millions de dollars au 31 décembre 2024). La facilité de titrisation fournit à la société un financement en trésorerie au moyen de la cession d'une partie des créances de la société. Elle lui fournit ainsi du financement à des taux concurrentiels et lui permet de mieux diversifier ses sources de financement. Aux termes de la facilité de titrisation, la société a vendu certaines créances clients à recours très limité à une fiducie tierce non consolidée financée par une institution financière internationale ayant une cote de crédit à long terme AA-, en échange de trésorerie et d'effets à court terme. Les créances sont vendues à escompte par rapport à la valeur nominale, compte tenu des taux alors en vigueur sur les marchés monétaires. La société conserve une responsabilité de gestion à l'égard de ces créances.

Au 31 mars 2025, les créances clients gérées aux termes de la facilité de titrisation s'établissaient à 167,9 millions de dollars (101,1 millions de dollars au 31 mars 2024; 129,2 millions de dollars au 31 décembre 2024). En contrepartie de la vente de ses débiteurs, la société obtiendra une avance en trésorerie de 129,2 millions de dollars (68,5 millions de dollars au 31 mars 2024; 91,2 millions de dollars au 31 décembre 2024) et des billets à recevoir de 38,7 millions de dollars (32,6 millions de dollars au 31 mars 2024; 38,0 millions de dollars au 31 décembre 2024). Les billets à recevoir ne portent pas intérêt et sont réglés aux dates de règlement des débiteurs titrisés. Étant donné le moment où sont effectués les encaissements et les versements, la société comptabilise parfois une somme à recevoir ou à payer relativement à la facilité de titrisation. Au 31 mars 2025, la société a comptabilisé un montant net à payer de 30,4 millions de dollars (montant net à payer de 66,5 millions de dollars au 31 mars 2024; montant net à payer de 59,8 millions de dollars au 31 décembre 2024). La facilité est comptabilisée comme un élément hors bilan conformément aux normes IFRS de comptabilité.

La facilité de titrisation est assujettie à certaines restrictions, dont le respect de clauses restrictives. Au 31 mars 2025, la société respectait la totalité des exigences liées à cette facilité. Si la facilité de titrisation était résiliée, la société comptabiliseraient les montants connexes dans son bilan intermédiaire consolidé condensé non audité (le « bilan intermédiaire consolidé ») et envisagerait d'autres moyens de financement, au besoin.

5. DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Pour le premier trimestre de 2025, les dépenses en immobilisations se sont établies à 25,1 millions de dollars, comparativement à 24,1 millions de dollars à l'exercice précédent et sont resté stables par rapport à l'exercice précédent.

La société estime que ses dépenses en immobilisations pour 2025 demeureront inchangées et seront de l'ordre de 175 à 200 millions de dollars, dont environ 130 millions de dollars en investissement dans l'entretien, le reste étant du capital de croissance. Le capital de croissance visera des projets axés sur l'optimisation continue de la capacité et de l'efficacité afin de générer des occasions de croissance.

6. OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 11 mars 2025, la Bourse de Toronto (la « TSX ») a accepté l'avis d'intention de la société de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, qui permet à la société de racheter jusqu'à concurrence de 7,3 millions d'actions ordinaires sur le marché libre, ou de toute autre manière autorisée par la TSX, à son gré, sous réserve des modalités et des restrictions usuelles applicables à de telles offres. Les actions ordinaires rachetées par la société sont annulées. Le rachat a commencé le 13 mars 2025 et se terminera le 12 mars 2026. Aux termes de ce rachat, au cours du trimestre clos le 31 mars 2025, aucune action n'a été rachetée aux fins d'annulation.

Le 20 mai 2023, la TSX a accepté l'avis d'intention de la société de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, qui permet à la société de racheter jusqu'à concurrence de 7,2 millions d'actions ordinaires sur le marché libre, ou de toute autre manière autorisée par la TSX, à son gré, sous réserve des modalités et des restrictions usuelles applicables à de telles offres. Les actions ordinaires rachetées par la société sont annulées. Le rachat a commencé le 25 mai 2023 et s'est terminé le 24 mai 2024. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2024, aucune action n'a été rachetée aux fins d'annulation.

7. FLUX DE TRÉSORERIE ET FINANCEMENT

La trésorerie et les équivalents de trésorerie étaient de 119,1 millions de dollars à la fin du premier trimestre de 2025, comparativement à 206,4 millions de dollars à la fin du premier trimestre de 2024 et à 175,9 millions de dollars au 31 décembre 2024. La diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour le trimestre clos le 31 mars 2025 s'explique surtout par le moment de l'investissement dans le fonds de roulement saisonnier, le paiement d'intérêts et de dividendes et les investissements dans les immobilisations corporelles ainsi que les remboursements de prêts au titre de la facilité de crédit, facteurs qui ont été partiellement contrebalancés par le bénéfice en trésorerie et le produit de la vente d'actifs à long terme.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Au chapitre des activités d'exploitation, la société a enregistré des entrées de 9,9 millions de dollars au cours du premier trimestre de 2025, comparativement à 87,3 millions de dollars pour la période correspondante de 2024. Cette amélioration s'explique surtout par le moment de l'investissement dans le fonds de roulement saisonnier, contrebalancé en partie par l'amélioration du bénéfice en espèces et des paiements d'intérêt moindres.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Au chapitre des activités d'investissement, la société a enregistré des sorties de 12,1 millions de dollars au premier trimestre de 2025, comparativement à 23,3 millions de dollars en 2024. Cette amélioration s'explique surtout par le produit issu de la vente d'actifs à long terme au cours du trimestre à l'étude.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Au chapitre des activités de financement, la société a enregistré des sorties de 54,6 millions de dollars au premier trimestre de 2025, comparativement à 61,0 millions de dollars en 2024. La variation est essentiellement imputable aux remboursements de prêts moindres sur la facilité de crédit au cours de l'exercice à l'étude, contrebalancés en partie par des versements de dividendes plus élevés en raison de la participation moindre dans le programme de réinvestissement des dividendes de la société.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

La société applique la comptabilité de couverture au besoin et utilise des instruments financiers dérivés et non dérivés pour gérer son exposition aux risques liés aux fluctuations des cours de change, des taux d'intérêt et des prix des marchandises.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2025, la société a comptabilisé une perte avant impôt de 2,7 millions de dollars (profit de 6,0 millions de dollars en 2024) sur les instruments financiers non désignés détenus à des fins de transaction.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2025, l'inefficacité des couvertures a été négligeable.

Le tableau qui suit présente l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés selon la hiérarchie des justes valeurs au 31 mars 2025 :

| (en milliers de dollars) (non audité) | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
|--|---------------|--------------|----------|-----------------|
| Actifs : | | | | |
| Contrats de change | — \$ | 315 | — | 315 \$ |
| Swaps de taux d'intérêt | — | 5 454 | — | 5 454 |
| | — \$ | 5 769 | — | 5 769 \$ |
| Passifs : | | | | |
| Contrats de change | — \$ | 1 761 | — | 1 761 \$ |
| Contrats sur marchandises ⁱ⁾ | 257 | — | — | 257 |
| Swaps de taux d'intérêt | — | 6 983 | — | 6 983 |
| | 257 \$ | 8 744 | — | 9 001 \$ |

ⁱ⁾ Les contrats sur marchandises de niveau 1 sont réglés au montant net et comptabilisés en tant qu'actif net ou passif net dans les bilans intermédiaires consolidés.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours du trimestre clos le 31 mars 2025. La détermination de la juste valeur et la hiérarchie connexe nécessitent l'utilisation de données observables du marché lorsqu'elles sont disponibles. Le classement d'un instrument financier dans la hiérarchie est établi d'après le niveau de données le plus bas qui est important pour l'évaluation de la juste valeur. Pour ce qui est des instruments financiers régulièrement comptabilisés à la juste valeur, la société détermine si des transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie ont eu lieu en procédant à la réévaluation du classement à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière.

Cumul des autres éléments du résultat global

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2025, une perte de 0,9 million de dollars, déduction faite de l'impôt de 0,3 million de dollars, a été virée du cumul des autres éléments du résultat global vers la perte et est incluse dans la variation nette pour l'exercice considéré (profit de 3,6 millions de dollars, déduction faite de l'impôt de 0,2 million de dollars en 2024).

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2025, le profit sur la couverture d'un investissement net comptabilisé dans les autres éléments du résultat global s'élevait à 0,1 million de dollars, déduction faite de l'impôt de 0,0 million de dollars (perte de 6,6 millions de dollars, déduction faite de l'impôt de 1,2 million de dollars en 2024).

9. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La société est le promoteur de divers régimes à prestations définies, de régimes à cotisations définies et de régimes d'avantages complémentaires de retraite. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2025, la société a cotisé 8,3 millions de dollars (7,4 millions de dollars en 2024) à ces régimes.

Le principal actionnaire de la société est McCain Capital Inc. (« MCI »). La société a été informée que M. Michael H. McCain, président du conseil d'administration, est l'actionnaire ayant le contrôle de MCI. Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, la société a reçu des services de MCI et de sociétés détenues directement ou indirectement par MCI d'un montant de 0,1 million de dollars (0,1 million de dollars en 2024), ce qui représentait la valeur de marché de ces transactions. Au 31 mars 2025, un montant de 0,2 million de dollars (0,1 million de dollars au 31 mars 2024; 0,2 million de dollars au 31 décembre 2024) était dû à MCI et aux sociétés détenues directement ou indirectement par MCI relativement à ces transactions.

McCain Financial Advisory Services (« MFAS ») est une entité contrôlée conjointement par des personnes, dont M. Michael H. McCain. Pour les trimestres clos les 31 mars 2025 et 2024, la société a fourni des services à MFAS et a reçu des services de celle-ci d'un montant nominal qui représentait la valeur de marché des transactions.

10. CAPITAL SOCIAL

Au 30 avril 2025, il y avait 123 956 991 actions ordinaires émises et en circulation.

11. AUTRES CONSIDÉRATIONS

Le 7 mai 2025, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 0,24 \$ par action, (en hausse de 0,02 \$ par action par rapport au dividende du premier trimestre de 2024), soit 0,96 \$ par action sur une base annuelle, payable le 30 juin 2025, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 6 juin 2025. Sauf indication contraire de la société au plus tard à la date de paiement du dividende, le dividende sera considéré comme admissible au crédit d'impôt pour dividendes amélioré. Le régime de réinvestissement de dividendes de la société permet aux actionnaires admissibles de demander que leurs dividendes en espèces soient réinvestis dans des actions ordinaires supplémentaires de la société. La société a éliminé l'escompte de 2 % sur les actions propres émises en vertu du régime de réinvestissement de dividendes à compter de 2025. Par conséquent, pour les actionnaires qui souhaitent réinvestir leurs dividendes dans le cadre du régime de réinvestissement de dividendes, Les Aliments Maple Leaf a l'intention d'émettre de nouvelles actions ordinaires à un prix égal à 100 % du prix de clôture moyen pondéré des actions pour les cinq jours de bourse précédant la date de paiement du dividende. De plus amples renseignements, sur le régime de réinvestissement de dividendes, notamment sur la façon de s'inscrire au programme, sont disponibles à l'adresse <https://www.mapleleaffoods.com/fr>.

12. SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau suivant présente un sommaire de l'information financière trimestrielle non auditee pour chacun des trimestres des deux derniers exercices :

| (en millions de dollars, sauf le résultat par action et la marge) (non audité) | Premier trimestre | | Quatrième trimestre | | Troisième trimestre | | Deuxième trimestre | |
|---|-------------------|-------------------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| | 2025 | 2024 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Ventesⁱ⁾ | 1 241,3 \$ | 1 147,3 \$ | 1 237,1 \$ | 1 186,0 \$ | 1 255,5 \$ | 1 231,4 \$ | 1 255,2 \$ | 1 259,7 \$ |
| Profit brut | 217,8 \$ | 226,3 \$ | 236,3 \$ | 135,5 \$ | 186,2 \$ | 145,9 \$ | 131,2 \$ | 93,6 \$ |
| Frais de vente et charges générales et administratives | 114,8 \$ | 110,0 \$ | 101,9 \$ | 101,3 \$ | 108,5 \$ | 94,9 \$ | 116,6 \$ | 106,2 \$ |
| Résultat net | 49,6 \$ | 51,6 \$ | 53,5 \$ | (9,3) \$ | 17,7 \$ | (4,3) \$ | (26,2) \$ | (53,7) \$ |
| Bénéfice (perte) par action | | | | | | | | |
| De base | 0,40 \$ | 0,42 \$ | 0,43 \$ | (0,08) \$ | 0,14 \$ | (0,04) \$ | (0,21) \$ | (0,44) \$ |
| Dilué(e) | 0,40 \$ | 0,42 \$ | 0,43 \$ | (0,08) \$ | 0,14 \$ | (0,04) \$ | (0,21) \$ | (0,44) \$ |
| Résultat ajusté par actionⁱⁱ⁾ | 0,43 \$ | 0,04 \$ | 0,38 \$ | 0,08 \$ | 0,18 \$ | 0,13 \$ | 0,18 \$ | 0,00 \$ |
| Résultat d'exploitation ajustéⁱⁱ⁾ | 95,7 \$ | 53,0 \$ | 88,7 \$ | 57,5 \$ | 73,6 \$ | 70,5 \$ | 78,1 \$ | 45,9 \$ |
| BAIIA ajustéⁱⁱ⁾ | 166,3 \$ | 116,4 \$ | 155,1 \$ | 120,2 \$ | 140,8 \$ | 129,0 \$ | 140,9 \$ | 103,1 \$ |
| Marge du BAIIA ajusté^{ii), iii)} | 13,4 % | 10,1 % | 12,5 % | 10,1 % | 11,2 % | 10,5 % | 11,2 % | 8,2 % |

ⁱ⁾ Les montants trimestriels pour 2024 et 2023 ont été ajustés afin d'éliminer les ententes de vente qui contenaient une attente de rachat, montants qui ont été constatés précédemment à titre de ventes externes.

ⁱⁱ⁾ Se reporter à la rubrique 16, intitulée « Mesures financières non conformes aux IFRS » dans le présent document.

La fluctuation des ventes trimestrielles est attribuable à l'évolution des prix, des volumes et de la composition des ventes et à l'incidence de la conversion des devises.

La fluctuation du résultat trimestriel s'explique par des facteurs semblables à ceux mentionnés ci-dessus, ainsi que les marges de la transformation du porc et de la volaille, les frais de restructuration et autres frais connexes, les efficiencies opérationnelles, les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés et non dérivés et des actifs biologiques, les coûts transitoires engagés, l'ajustement des provisions, les pertes de valeur, les gains et pertes à la sortie d'actifs, les variations des taux d'intérêt et de la dette à long terme.

La société est assez grande et diversifiée et son portefeuille est assez équilibré pour que les facteurs saisonniers influant sur divers aspects de ses activités tendent largement à se contrebalancer. Par exemple, les marges sur les produits de porc frais tendent généralement à être plus élevées au cours de la deuxième moitié de l'exercice, lorsque les prix du porc sont historiquement plus faibles, ce qui fait reculer le bénéfice tiré de l'élevage de porc et maintient l'équilibre du secteur des produits de porc intégré de la société au cours de la période. Des fluctuations trimestrielles des ventes surviennent parfois d'un exercice à l'autre, mais au fil du temps, la société génère des ventes stables du deuxième au quatrième trimestre, avec un recul des ventes qui se produit habituellement chaque premier trimestre. La forte demande de produits de viande grillée influe favorablement sur des catégories comme les saucisses fumées et fraîches au cours de l'été, tandis que les promotions de la rentrée scolaire contribuent à l'augmentation des ventes de viandes en tranches et de produits pour boîtes à lunch à l'automne. La demande de produits de dinde et de jambon augmente au printemps et pendant les fêtes de fin d'année au quatrième trimestre.

Pour obtenir une explication et une analyse des résultats trimestriels, il y a lieu de se reporter aux rapports de gestion trimestriels de la société déposés sur SEDAR+, qui sont également disponibles sur le site Web de la société, au www.mapleleaffoods.com.

13. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

La société n'a pas adopté de nouvelles normes ou politiques comptables au cours du trimestre clos le 31 mars 2025.

Prises de position comptables publiées mais non encore en vigueur

IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, visant à améliorer la présentation des informations sur la performance financière. L'IFRS 18 remplace la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*. Elle reprend telles quelles de nombreuses dispositions de l'IAS 1 et introduit d'importants changements à la structure de l'état du résultat net des sociétés, une discipline et une transparence accrues dans la présentation des mesures de la performance choisies par la direction, souvent appelées « mesures non conformes aux PCGR », ainsi qu'une plus grande ventilation, plutôt qu'un regroupement d'éléments dans un seul poste. L'IFRS 18 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 et prévoit une exigence de retraitement rétrospectif. Une application anticipée est permise. La société a actuellement l'intention de l'adopter dans ses états financiers intermédiaires consolidés à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2027. La société n'a toujours pas évalué l'incidence de l'adoption de la norme sur ses états financiers intermédiaires consolidés.

Toutes les autres normes IFRS et modifications émises mais non encore en vigueur ont été évaluées par la société et on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence significative sur les états financiers intermédiaires consolidés.

14. CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Aucun changement n'a été apporté au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au cours de la période ouverte le 1^{er} janvier 2025 et close le 31 mars 2025 qui a eu une incidence significative ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

15. PERSPECTIVES

Les Aliments Maple Leaf est une société chef de file de protéines soutenue par un puissant portefeuille de marques, et une figure de proue en matière de durabilité et de sécurité alimentaire. La société poursuit l'exécution de son plan stratégique, qui définit la voie qu'elle utilisera pour faire progresser sa vision d'être la société ayant les pratiques de production de protéines les plus durables au monde tout en réalisant ses objectifs commerciaux et financiers. L'un des principaux livrables en 2025 est l'exécution de la scission annoncée précédemment de ses activités liées au porc, qui offre de la valeur pour toutes les parties prenantes en créant deux sociétés ouvertes solides et indépendantes : Les Aliments Maple Leaf en tant qu'entreprise du secteur des biens de consommation emballés axée sur les protéines, et Canada Packers en tant qu'entreprise mondiale de premier plan dans le secteur du porc. Jusqu'à ce que la scission soit conclue, la Société considère toujours ses activités de façon globale.

Prévisions de la société pour l'ensemble de l'exercice 2025 :

- Croissance faible à un chiffre des revenus
- Amélioration importante du BAIIA ajusté à partir de 2024, qui devrait atteindre ou dépasser 634 millions de dollars, soutenue par :
 - une année complète d'avantages liés aux grands projets d'immobilisations de l'usine avicole de London et du Bacon Centre of Excellence, ainsi que des avantages découlant de l'expansion de la production de volaille transformée à l'usine de Walker Road;
 - une adaptation soutenue à l'environnement de consommation, appuyée par des plans de gestion de la marque et des revenus pour optimiser le volume et la composition et tirer parti de la demande croissante des consommateurs pour des protéines;
 - un retour à des niveaux de rentabilité plus normaux dans l'unité d'exploitation du porc;
 - l'initiative Alimentons la croissance de la société, qui accélérera la réduction des coûts et l'avantage concurrentiel de Maple Leaf grâce à des économies réalisées au sein de la chaîne d'approvisionnement, à des réductions des frais de vente et charges générales et administratives et à l'achèvement d'un examen stratégique de la fabrication.
- Accent continue sur l'utilisation des flux de trésorerie disponibles pour renforcer davantage le bilan, facilitant ainsi un plus grand choix pour l'affectation du capital à l'avenir :
 - l'objectif est le maintien d'un bilan de qualité⁹⁾;
 - maintien d'une approche disciplinée pour les dépenses en immobilisations qui se situeront entre 175 et 200 millions de dollars, dont environ 130 millions de dollars en immobilisations d'entretien et le reste en capital de croissance;
 - les initiatives visant à créer de la valeur pour les actionnaires, y compris l'exécution de la scission de Canada Packers, l'annonce récente d'une augmentation de 9 % du dividende annuel et l'élimination de l'escampte sur le plan de réinvestissement de dividendes de la société, ainsi que l'évaluation de solutions futures d'affectation du capital.

Les Aliments Maple Leaf reconnaît que les facteurs macroéconomiques continuent d'influencer fortement l'environnement opérationnel actuel, ce qui crée de l'incertitude et une possible volatilité. Une telle situation a certaines répercussions sur les activités de la société, notamment l'influence de ces dynamiques sur la perception des consommateurs, l'activité de la chaîne d'approvisionnement, l'accès aux marchés, les obstacles au commerce et les taux de change. La société tire parti d'informations fondées sur les données pour rester à l'affût de l'évolution de la situation, et elle a confiance dans la résilience de ses marques, de son modèle d'affaires et de sa stratégie pour évoluer dans les conditions économiques actuelles. En même temps, elle reconnaît que sa capacité à respecter ses prévisions pour 2025 pourrait être touchée par ces conditions, y compris l'incidence des tarifs entre le Canada et les États-Unis. La société continue de surveiller de près l'évolution du contexte tarifaire afin d'être prête à s'adapter rapidement à l'évolution des circonstances. Elle s'est déjà adaptée aux changements de perception des consommateurs qui ont émergé, notamment en lançant des campagnes de marque au Canada faisant écho au mouvement « Achetez canadien ».

⁹⁾ Aliments Maple Leaf définit l'effet de levier de qualité comme étant généralement inférieur à 3,0 fois la dette nette par rapport au BAIIA ajusté des douze derniers mois

Mise à jour sur la scission des activités du secteur du porc

La société continue de faire progresser la scission de ses activités liées au secteur du porc. La transaction sera mise en œuvre sous la forme d'une « restructuration papillon » libre d'impôt au moyen d'un plan d'arrangement en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Dans le cadre de l'avancement de cette structure, la société a conclu deux ententes : la première est une convention d'arrangement (la « convention d'arrangement ») qui, entre autres, énonce les étapes à suivre pour réaliser la transaction; et la deuxième est une convention en matière fiscale (la « convention en matière fiscale ») conclue avec Michael H. McCain, McCain Capital Inc. et Jonathan W.F. McCain (les « parties McCain ») qui contient un certain nombre de clauses restrictives et de déclarations relatives à la conformité aux règles « papillon » de l'article 55 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). De plus, la société et les parties McCain ont conclu des conventions de soutien au vote (les « conventions de soutien au vote ») aux termes desquelles, entre autres, chaque partie McCain a convenu de voter ou de faire voter les actions ordinaires de Aliments Maple Leaf détenues, directement ou indirectement, par chacune de ces parties McCain en faveur de la résolution spéciale visant l'approbation de la transaction lors de l'assemblée. Les parties McCain détiennent actuellement collectivement un total de 49 088 794 actions, ce qui représente environ 39,60 % des actions en circulation. Des copies de ces ententes seront disponibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca lorsque la société déposera sa circulaire d'information de la direction (la « Circulaire ») le 12 mai 2025, la convention d'arrangement et l'accord sur les questions fiscales étant des annexes de la circulaire et les ententes de soutien au vote étant déposées séparément.

La société a également obtenu l'ordonnance provisoire du tribunal relative au plan d'arrangement autorisant, entre autres, la tenue de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires le 11 juin 2025, au cours de laquelle les actionnaires seront invités à approuver la transaction. En supposant que l'approbation des actionnaires soit reçue et sous réserve du respect en temps opportun des conditions de clôture, y compris l'approbation de la TSX et la réception de la décision anticipée en matière d'impôt de l'Agence du revenu du Canada, la société est en bonne voie de conclure la transaction au cours du deuxième semestre de 2025, comme prévu.

16. MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

La société utilise les mesures non conformes aux IFRS suivantes : le résultat d'exploitation ajusté, le résultat ajusté par action, le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA ajusté, le bénéfice avant impôts ajusté, les capitaux de construction, la dette nette, le coefficient dette nette BAIIA ajusté des quatre derniers trimestres, les flux de trésorerie disponibles et le rendement de l'actif net. La direction est d'avis que ces mesures non conformes aux IFRS fournissent de l'information utile aux investisseurs pour évaluer le rendement financier de la société pour les raisons mentionnées ci-après. Ces mesures n'ont pas de signification normalisée aux termes des IFRS et, par conséquent, elles peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés ouvertes, et elles ne doivent pas être considérées comme des substituts d'autres mesures financières établies conformément aux IFRS.

Résultat d'exploitation ajusté, BAIIA ajusté, marge du BAIIA ajusté et bénéfice avant impôts ajusté

Le résultat d'exploitation ajusté, le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA ajusté et le bénéfice avant impôts ajusté sont des mesures non conformes aux IFRS utilisées par la direction pour évaluer le résultat d'exploitation financier. Le résultat d'exploitation ajusté est défini comme le résultat avant l'impôt, ajusté pour tenir compte des éléments qui ne sont pas considérés comme représentatifs des activités d'exploitation courantes de l'entreprise et des éléments pour lesquels l'incidence économique des opérations se reflétera dans le résultat des périodes futures lorsque l'actif sous-jacent sera vendu ou transféré. Le BAIIA ajusté est défini comme le résultat d'exploitation ajusté, majoré des amortissements des immobilisations incorporelles et ajusté pour des éléments inclus dans les autres charges qui sont tenus pour représentatifs des activités d'exploitation courantes de l'entreprise. La marge du BAIIA ajusté est calculée en fonction du BAIIA ajusté divisé par les ventes. La société utilise le bénéfice avant impôts ajusté chaque année pour évaluer son rendement et il sert au calcul des primes dans le cadre de son régime de primes de rendement à court terme. Il s'agit du BAIIA ajusté, plus les revenus d'intérêt, moins l'amortissement et la charge d'intérêts et les autres coûts de financement.

Le tableau suivant présente un rapprochement du résultat net avant impôts comme constaté aux termes des IFRS dans les états financiers consolidés intermédiaires avec le résultat d'exploitation ajusté, le BAIIA ajusté et le bénéfice avant impôts ajusté pour le trimestre clos le 31 mars, comme il est indiqué ci-dessous. La direction estime que ces mesures non conformes aux IFRS sont utiles pour évaluer le rendement des activités d'exploitation courantes de la société, ainsi que sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins.

| | Trimestres clos les 31 mars | |
|--|------------------------------------|-----------------|
| (en millions de dollars) ⁱ⁾ (non audité) | 2025 | 2024 |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 70,6 \$ | 73,8 \$ |
| Charges d'intérêts et autres coûts de financement | 29,6 | 42,1 |
| Autres charges | 1,2 | 1,2 |
| Frais de restructuration et autres frais connexes (reprises) | 1,5 | (0,7) |
| Résultat d'exploitation | 103,0 \$ | 116,3 \$ |
| Coûts de démarrage des capitaux de construction ⁱⁱ⁾ | 1,4 | 11,4 |
| Augmentation de la juste valeur des actifs biologiques | (16,4) | (69,1) |
| Diminution (augmentation) des contrats de dérivés | 7,8 | (5,6) |
| Résultat d'exploitation ajusté | 95,7 \$ | 53,0 \$ |
| Amortissement ⁱⁱⁱ⁾ | 62,6 | 65,0 |
| Éléments inclus dans les autres produits (charges) qui sont tenus pour représentatifs des activités courantes ^{iv)} | 8,0 | (1,5) |
| BAIIA ajusté | 166,3 \$ | 116,4 \$ |
| Marge du BAIIA ajusté^{v)} | 13,4 % | 10,1 % |
| Charges d'intérêts et autres coûts de financement | (29,6) | (42,1) |
| Revenus d'intérêts | 0,7 | 1,0 |
| Amortissement | (62,6) | (65,0) |
| Bénéfice avant impôts ajusté | 74,7 \$ | 10,4 \$ |

ⁱ⁾ Les totaux ne sont pas nécessairement justes en raison de l'arrondissement.

ⁱⁱ⁾ Les coûts de démarrage sont des coûts temporaires découlant de l'exploitation de nouvelles installations qui sont ou étaient précédemment classées comme capitaux de construction. Ces coûts peuvent comprendre la formation, la mise à l'essai des produits, les écarts de rendement et d'efficacité de la main-d'œuvre, les frais généraux en double, y compris la charge d'amortissement, et d'autres charges temporaires nécessaires pour lancer la production.

ⁱⁱⁱ⁾ La charge d'amortissement incluse dans les coûts de démarrage et les frais de restructuration et autres frais connexes est exclue de ce poste.

^{iv)} Comprend principalement certains coûts liés aux projets durables, les gains et les pertes sur la dépréciation et la vente d'actifs à long terme, et d'autres charges diverses.

^{v)} Les montants pour 2024 ont été ajustés afin d'éliminer les ententes de vente qui contenaient une attente de rachat, montants qui ont été constatés précédemment à titre de ventes externes.

Résultat ajusté par action

Le résultat ajusté par action, qui est une mesure non conforme aux IFRS, est utilisé par la direction pour évaluer les résultats financiers d'exploitation. Il est défini comme le bénéfice de base par action et est ajusté de la même manière que le résultat d'exploitation ajusté. Le tableau suivant présente un rapprochement entre le bénéfice de base par action présenté aux termes des IFRS dans les états financiers consolidés intermédiaires et le résultat ajusté par action pour le trimestre clos le 31 mars comme il est indiqué ci-après. La direction est d'avis qu'il s'agit de la mesure la plus appropriée pour évaluer les résultats financiers, étant donné qu'elle est représentative des activités courantes de la société.

| (\$ par action) (non audité) | Trimestres clos les 31 mars | |
|--|-----------------------------|----------------|
| | 2025 | 2024 |
| Bénéfice de base par action | 0,40 \$ | 0,42 \$ |
| Frais de restructuration et autres frais connexes ⁱ⁾ | 0,01 | 0,00 |
| Éléments inclus dans les autres charges qui ne sont pas tenus pour représentatifs des activités courantes ⁱⁱ⁾ | 0,06 | 0,00 |
| Coûts de démarrage des capitaux de construction ⁱⁱⁱ⁾ | 0,01 | 0,07 |
| Variation de la juste valeur des actifs biologiques | (0,10) | (0,42) |
| Variation de la juste valeur non réalisée sur les dérivés | 0,05 | (0,03) |
| Résultat ajusté par action^{iv)} | 0,43 \$ | 0,04 \$ |

ⁱ⁾ Comprend l'incidence par action des frais de restructuration et autres frais connexes, après impôt.

ⁱⁱ⁾ Comprend principalement les frais juridiques, les coûts d'inoccupation liés aux immeubles de placement et les coûts de transaction, après impôt.

ⁱⁱⁱ⁾ Les coûts de démarrage sont des coûts temporaires découlant de l'exploitation de nouvelles installations qui sont ou ont été classées précédemment comme capitaux de construction. Ces coûts peuvent comprendre la formation, la mise à l'essai des produits, les écarts de rendement et d'efficacité de la main-d'œuvre, les frais généraux en double et d'autres charges temporaires nécessaires pour lancer la production, après impôts.

^{iv)} Les totaux ne sont pas nécessairement justes en raison de l'arrondissement.

Capitaux de construction

Les capitaux de construction, une mesure non conforme aux IFRS, sont utilisés par la direction pour évaluer le montant des ressources en capital investies dans des projets de développement stratégique précis qui ne sont pas encore fonctionnels. Les capitaux de construction et les charges financières connexes sont représentés par les investissements de plus de 50 millions de dollars dans les projets qui sont liés aux initiatives stratégiques à long terme, et pour lesquels aucun rendement n'est attendu avant au moins 12 mois à partir du début de la construction et l'actif ne sera plus classé dans la catégorie des capitaux de construction après l'entrée en exploitation. Il n'y a eu aucun projet de capitaux de construction au cours des trimestres clos le 31 mars 2025 ou le 31 mars 2024, car tous les projets avaient été achevés et reclassés dans la catégorie des immobilisations ordinaires.

Dette nette

Le tableau suivant présente un rapprochement de la dette nette et des montants présentés aux termes des IFRS dans les états financiers intermédiaires consolidés de la société et calcule le coefficient de la dette nette par rapport au BAIIA ajusté des douze derniers mois au 31 mars, comme il est indiqué ci-après. La société établit la dette nette en prenant en compte la trésorerie et les équivalents de trésorerie, et en déduisant la partie courante de la dette à long terme, la dette à long terme et la dette bancaire. La direction est d'avis que cette mesure est utile pour l'évaluation du montant de levier financier utilisé.

| (en milliers de dollars) (non audité) | Aux 31 mars | |
|--|-----------------------|-----------------------|
| | 2025 | 2024 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 119 051 \$ | 206 393 \$ |
| Partie courante de la dette à long terme | (302 009) \$ | (401 538) \$ |
| Dette à long terme | (1 370 701) | (1 527 665) |
| Total de la dette | (1 672 710) \$ | (1 929 203) \$ |
| Dette nette | (1 553 659) \$ | (1 722 810) \$ |
| BAIIA ajusté | 166 347 \$ | 116 446 \$ |
| BAIIA ajustéⁱ⁾ des douze derniers mois | 603 125 \$ | 468 738 \$ |
| Dette nette et BAIIA ajusté des douze derniers mois | 2,6 | 3,7 |

ⁱ⁾ Les douze derniers mois comprennent le deuxième trimestre de 2024, le troisième trimestre de 2024, le quatrième trimestre de 2024 et le premier trimestre de 2025 pour 2025 et le deuxième trimestre de 2023, le troisième trimestre de 2023, le quatrième trimestre de 2023 et le premier trimestre de 2024 pour 2024.

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles, une mesure non conforme aux IFRS, sont utilisés par la direction pour évaluer la trésorerie après investissement dans l'entretien de la base d'actifs de la société. Ils correspondent aux flux de trésorerie d'exploitation, moins l'investissement dans l'entretienⁱ⁾ et les intérêts connexes payés et capitalisés. Le tableau suivant calcule les flux de trésorerie disponibles pour les périodes indiquées ci-dessous :

| (en milliers de dollars) (non audité) | Trimestres clos les 31 mars | |
|--|-----------------------------|------------------|
| | 2025 | 2024 |
| Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation | 9 883 \$ | 87 325 \$ |
| Capital nécessaire à l'entretien ⁱ⁾ | (23 240) | (13 436) |
| Intérêts payés et capitalisés liés au capital nécessaire à l'entretien | (270) | (263) |
| Flux de trésorerie disponibles | (13 627) \$ | 73 626 \$ |

ⁱ⁾ *Le capital nécessaire à l'entretien est défini comme un investissement non discrétionnaire nécessaire pour maintenir les activités actuelles de la société et sa position concurrentielle. Pour la période de trois mois close le 31 mars 2025, les dépenses en immobilisations totales de 24,9 millions de dollars (23,8 millions de dollars en 2024) constatées dans les états consolidés des flux de trésorerie se composent de l'investissement dans l'entretien de 23,2 millions de dollars (13,4 millions de dollars en 2024), et du capital de croissance de 1,7 million de dollars (10,4 millions de dollars en 2024). Le capital de croissance est défini comme les investissements discrétionnaires destinés à créer de la valeur pour les intervenants au moyen d'initiatives qui, par exemple, augmentent les marges, accroissent les capacités ou créent un avantage concurrentiel supplémentaire.*

Rendement de l'actif net

Le rendement de l'actif net est calculé en divisant le résultat d'impôt sur le revenu d'exploitation (ajusté pour les éléments qui ne sont pas considérés comme représentatifs des opérations sous-jacentes de l'entreprise) par l'actif net mensuel moyen. L'actif net est défini comme le total de l'actif (à l'exclusion de la trésorerie et des actifs d'impôt différé) moins le passif ne portant pas intérêt (à l'exclusion des passifs d'impôt différé). La direction croit que le rendement de l'actif net est une base appropriée pour évaluer le rendement financier à long terme.

Mesures financières trimestrielles non conformes aux IFRS

| (en millions de dollars) (non audité) | Trimestres clos les 30 juin | | Trimestres clos les 30 septembre | | Trimestres clos les 31 décembre | |
|---|-----------------------------|-----------|----------------------------------|----------|---------------------------------|----------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Bénéfice (perte) avant impôt | (32,5) \$ | (63,7) \$ | 25,2 \$ | (0,2) \$ | 74,4 \$ | (8,7) \$ |
| Charges d'intérêts et autres coûts de financement | 43,6 | 37,6 | 41,1 | 40,5 | 35,8 | 41,2 |
| Autres charges (produits) | (3,5) | 2,5 | 9,9 | 6,6 | 11,9 | 0,9 |
| Frais de restructuration et autres frais connexes | 6,9 | 11,0 | 1,4 | 4,1 | 12,4 | 0,8 |
| Résultat d'exploitation | 14,5 \$ | (12,6) \$ | 77,7 \$ | 51,0 \$ | 134,4 \$ | 34,2 \$ |
| Coûts de démarrage des capitaux de construction ⁱⁱ⁾ | 4,4 | 33,8 | 3,9 | 24,1 | 0,9 | 29,7 |
| (Augmentation) diminution de la juste valeur des actifs biologiques | 52,5 | 27,5 | (3,7) | (0,3) | (43,2) | (8,9) |
| (Augmentation) diminution des contrats de dérivés | 6,8 | (2,8) | (4,3) | (4,3) | (3,3) | 2,5 |
| Résultat d'exploitation ajusté | 78,1 \$ | 45,9 \$ | 73,6 \$ | 70,5 \$ | 88,7 \$ | 57,5 \$ |
| Amortissement ^{v)} | 63,7 | 59,7 | 68,6 | 65,7 | 63,5 | 63,6 |
| Éléments inclus dans les autres produits (charges) qui sont tenus pour représentatifs des activités courantes ⁱⁱⁱ⁾ | (0,9) | (2,5) | (1,4) | (7,2) | 2,9 | (0,9) |
| BALIA ajusté | 140,9 \$ | 103,1 \$ | 140,8 \$ | 129,0 \$ | 155,1 \$ | 120,2 \$ |
| Marge du BALIA ajusté^{iv)} | 11,2 % | 8,2 % | 11,2 % | 10,5 % | 12,5 % | 10,1 % |
| Charges d'intérêts et autres coûts de financement | (43,6) | (37,6) | (41,1) | (40,5) | (35,8) | (41,2) |
| Revenus d'intérêts | 0,8 | 0,9 | 1,0 | 2,3 | 4,8 | 1,0 |
| Amortissement | (63,7) | (59,7) | (68,6) | (65,7) | (63,5) | (63,6) |
| Bénéfice avant impôts ajusté | 34,4 \$ | 6,7 \$ | 32,1 \$ | 25,1 \$ | 60,7 \$ | 16,4 \$ |

- i) *Les totaux ne sont pas nécessairement justes en raison de l'arrondissement.*
- ii) *Les coûts de démarrage sont des coûts temporaires découlant de l'exploitation de nouvelles installations qui sont ou étaient précédemment classées comme capitaux de construction. Ces coûts peuvent comprendre la formation, la mise à l'essai des produits, les écarts de rendement et d'efficacité de la main-d'œuvre, les frais généraux en double et d'autres charges temporaires nécessaires pour lancer la production.*
- iii) *Comprend principalement certains coûts liés aux projets durables, les gains et les pertes sur la dépréciation et la vente d'actifs à long terme, les règlements juridiques et d'assurance, les gains et les pertes sur les placements et d'autres charges diverses.*
- iv) *Les montants trimestriels pour 2024 et 2023 ont été ajustés afin d'éliminer les nouvelles ententes de vente conclues au cours de l'exercice, qui contenaient une attente de rachat, montants qui ont été constatés précédemment à titre de ventes externes.*
- v) *La charge d'amortissement incluse dans les coûts de démarrage et de restructuration et les autres coûts connexes est exclue de ce poste.*

17. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent document et les communications publiques, orales ou écrites, de la société contiennent souvent des « énoncés prospectifs », selon la définition qu'en donne la loi sur les valeurs mobilières applicable. Ces énoncés sont fondés sur les attentes actuelles, les estimations, les projections, les croyances, les jugements et les hypothèses fondés sur l'information disponible au moment où l'énoncé prospectif a été formulé et fait à la lumière de l'expérience de la société et de sa perception des tendances historiques. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des énoncés sur les objectifs de la société ainsi que des énoncés liés aux opinions, plans, cibles, buts, objectifs, attentes, anticipations, estimations et intentions de la société. Les énoncés prospectifs sont habituellement définis par des mots comme « anticiper », « poursuivre », « estimer », « s'attendre », « peut », « fera », « projeter », « devrait », « pourrait », « croire », « planifier », « avoir l'intention de », « concevoir », « cibler », « entreprendre », « voir », « indiquer », « maintenir », « explorer », « entraîner », « échéancier », « objectif », « stratégie », « probable », « potentiel », « perspectives », « viser », « proposer », « but », et des expressions similaires suggérant des événements futurs ou des performances futures. Ces énoncés ne constituent pas des garanties au sujet du rendement futur et concernent des hypothèses, des risques et des incertitudes difficiles à prévoir.

De par leur nature, ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou faits réels divergent substantiellement de ceux qui avaient été prévus. La société croit que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais que rien ne garantit qu'elles s'avéreront exactes. Le lecteur ne devrait pas se fier sans réserve à de tels énoncés prospectifs.

L'information prospective spécifique contenue dans le présent document peut comprendre, sans s'y limiter, des énoncés concernant ce qui suit :

- les modalités, le calendrier, l'obtention de toutes les approbations, la structure prévue, les avantages prévus, les risques, les coûts, les dissymétries et les répercussions fiscales associés à la scission, y compris l'obtention en temps voulu d'une décision fiscale anticipée de l'ARC dans une forme et un contenu jugés satisfaisants par la société;
- le rendement financier futur prévu des entreprises à la suite de la scission, y compris la structure des entreprises après la séparation, la mise en œuvre des accords proposés entre les entreprises et la capacité de chaque entreprise à exécuter ses stratégies commerciales et de développement durable respectives;
- la conclusion de l'accord sur les questions fiscales avec MM. M. H. McCain, J. McCain et McCain Capital Inc. (« les parties McCain ») et la satisfaction aux conditions de cet accord, ainsi que le soutien futur du vote en faveur de la scission;
- les hypothèses sur le contexte économique notamment les répercussions des tarifs, les pressions inflationnistes sur le comportement des clients et des consommateurs, les chaînes d'approvisionnement, les conflits mondiaux et la dynamique concurrentielle;
- les flux de trésorerie futurs prévus et leur suffisance, les sources de capitaux à des taux attrayants, les obligations contractuelles futures, les options de financement futures, le renouvellement des facilités de crédit, la conformité à certaines des clauses restrictives dans le cadre des facilités de crédit, et la disponibilité de capitaux pour financer les plans de croissance; les obligations d'exploitation et le versement de dividendes;

- le rendement futur, y compris les objectifs financiers futurs, les buts et les cibles, l'analyse de la croissance des catégories, les dépenses en immobilisations prévues et les dépenses prévues en matière de frais de vente et charges générales et administratives, la dynamique du marché mondial du porc, les perspectives de marge sur le marché d'exportation du Japon, les marchés du travail, les pressions inflationnistes (y compris la capacité d'établir un prix en fonction de l'inflation);
- la possible répétition d'un incident de cybersécurité sur les systèmes, les activités et les opérations de la société ou la possibilité qu'un tel incident se reproduise, ainsi que sa capacité d'atténuer les répercussions financières et opérationnelles de l'incident de cybersécurité, le succès des efforts de correction et de reprise, les répercussions de la violation des données, et les risques permanents associés à la cybersécurité;
- l'exécution de la stratégie commerciale de la société, y compris le développement et le calendrier prévu des initiatives commerciales, l'expansion et le repositionnement de la marque, l'investissement et le rendement dans la catégorie des protéines végétales, l'accès au marché en Chine et au Japon, les décisions d'affectation des capitaux (y compris l'investissement dans des rachats d'actions en vertu de l'OPRCNA) et l'investissement dans des opportunités de croissance potentielle et les rendements attendus qui y sont associés;
- l'incidence des conditions du commerce, des tarifs et des marchés internationaux sur les activités de la société, y compris l'accès aux marchés, les conflits mondiaux et d'autres facteurs sociaux, économiques et politiques qui ont une incidence sur le commerce;
- les répercussions associées à la propagation de maladies animales exotiques (comme la peste porcine africaine (PPA)) et d'autres maladies animales comme la grippe aviaire;
- les conditions concurrentielles et la capacité de la société de se positionner de façon concurrentielle sur les marchés où elle est en concurrence;
- les projets d'immobilisations, y compris la planification, la construction, les dépenses estimatives, les calendriers, les approbations, la capacité prévue, les dates de mise en service et les avantages prévus de la construction de nouvelles installations et de l'agrandissement des installations existantes;
- la politique de dividendes de la société, y compris les niveaux futurs et la viabilité des dividendes en espèces, le traitement fiscal de ces derniers et les dates futures de versement des dividendes;
- l'incidence des prix des produits de base et du taux de change sur les activités et le rendement financier de la société, y compris l'utilisation et l'efficacité des instruments de couverture;
- les risques opérationnels, y compris l'exécution, la surveillance et l'amélioration continue des programmes de salubrité des aliments, les initiatives en matière de santé des animaux et les initiatives de réduction des coûts de la société, et les ententes sur les niveaux de service (y compris les sanctions y étant liées);
- la mise en œuvre, le coût et l'incidence des initiatives de protection de l'environnement, la capacité de la société à atteindre ses objectifs relatifs au développement durable, les modifications apportées aux lois et règlements sur le climat et la durabilité, l'évolution des attentes des clients et des consommateurs en matière de durabilité; ainsi que le coût futur prévu des mesures d'assainissement liées aux passifs environnementaux;
- l'adoption de nouvelles normes comptables et son incidence sur la situation financière de la société;
- les attentes concernant le rendement des régimes de retraite, y compris l'actif, le passif et les cotisations futurs des régimes de retraite;
- les faits nouveaux et les répercussions des actions en justice réelles ou potentielles.

Divers facteurs ou hypothèses sont habituellement appliqués par la société pour tirer des conclusions ou pour établir les prévisions, les projections, les prédictions ou les estimations formulées dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs et hypothèses sont fondés sur les renseignements dont dispose actuellement la société, y compris les renseignements obtenus de sources tierces, et comprennent, sans s'y limiter :

- les attentes et les hypothèses concernant le moment et l'achèvement de la scission, y compris l'obtention de toutes les approbations nécessaires auprès des actionnaires, des tribunaux et d'autres tiers; le soutien futur des votants pour la scission; les implications des risques, des avantages, des coûts, des dissynergies, de la structure fiscale, du rendement commercial futur de chaque société; l'impact de la mise en œuvre des accords proposés à conclure entre les sociétés; et la capacité de chaque société à mettre en œuvre ses stratégies commerciales et de développement durable afin de générer des rendements;
- les attentes et les hypothèses concernant l'obtention en temps voulu d'une décision fiscale anticipée de l'ARC dont la forme et le fond sont jugés satisfaisants par la société et qui n'est ni modifiée ni retirée; la satisfaction aux conditions nécessaires à la conclusion d'un accord sur les questions fiscales; le respect par les Aliments Maple Leaf, Canada Packers et les « actionnaires déterminés », tels que définis dans la Loi de l'impôt sur le revenu (la « LIR »), des règles relatives aux transactions papillon en vertu de la LIR, tant avant qu'après la réalisation de la scission;
- les attentes concernant les adaptations des opérations, de la chaîne d'approvisionnement, du comportement des clients et des consommateurs, des tendances économiques (y compris, sans s'y limiter, les marchés mondiaux du porc), les taux de change, les tarifs douaniers et d'autres dynamiques du commerce international; l'accès aux capitaux et les changements structurels éventuels dans les tendances économiques mondiales;
- l'environnement concurrentiel, les conditions connexes du marché (y compris les tarifs douaniers) et les mesures de la part de marché, la croissance ou la contraction d'une catégorie, le comportement attendu des concurrents et des clients et les tendances des préférences des consommateurs;
- le succès de la stratégie commerciale de la société et la relation entre l'établissement des prix, l'inflation, le volume et les ventes des produits de la société;
- les prix courants des produits de base (en particulier sur les marchés du porc et des aliments pour animaux), les répercussions des tarifs douaniers, les taux d'intérêt, les taux d'imposition et les taux de change;
- les répercussions potentielles découlant de l'incident de cybersécurité, notamment les coûts des mesures de sécurité; la possibilité qu'un autre incident survienne dans l'avenir, les risques associés à la violation des données, la disponibilité de l'assurance, l'efficacité des activités de rétablissement et de prévention, les activités des tiers, les répercussions continues, les réponses des clients, des consommateurs et des fournisseurs et les considérations réglementaires;
- la situation économique et la dynamique sociopolitique entre le Canada, les États-Unis, le Japon et la Chine et la capacité de la société à accéder aux marchés et aux ingrédients sources et autres intrants à la lumière des perturbations sociopolitiques mondiales, ainsi que l'incidence des conflits mondiaux sur l'inflation, le commerce et les marchés;
- la propagation de maladies animales exotiques (y compris la PPA et la grippe aviaire), les stratégies de préparation pour gérer cette propagation et les répercussions sur tous les marchés des protéines;
- la disponibilité et l'accès aux capitaux pour financer les besoins futurs en immobilisations et les activités courantes;
- les attentes concernant la participation aux régimes de retraite de la société et leur financement;
- la disponibilité d'une couverture d'assurance pour gérer certaines expositions au risque de responsabilité;
- l'étendue des passifs et des recouvrements futurs liés aux revendications juridiques;
- les lois réglementaires, fiscales et environnementales en vigueur;
- les coûts d'exploitation et le rendement futurs, y compris la capacité de la société de réaliser des économies d'exploitation et de maintenir des volumes de ventes élevés, un roulement élevé des stocks et un roulement élevé des comptes débiteurs.

Les lecteurs sont prévenus que ces hypothèses pourraient se révéler erronées en tout ou en partie. Les résultats réels de la société peuvent différer sensiblement de ceux prévus dans tout énoncé prospectif.

Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats exprimés, implicites ou projetés dans les énoncés prospectifs contenus dans le présent document comprennent, entre autres, les risques associés aux éléments suivants :

- la scission ne se déroule pas comme prévu (dans les délais prévus ou pas du tout), notamment parce que les conditions de la transaction, y compris l'obtention de tous les consentements et approbations de tiers, ne sont pas remplies;
- la scission ne procure pas les avantages escomptés, y compris la capacité des entreprises séparées à réussir chacune en tant que société inscrite en bourse autonome;
- l'incidence imprévue de l'annonce de la scission et/ou des modifications apportées à la structure de la transaction sur le cours des titres de la société ou sur son rendement financier;
- les résultats de la réalisation des plans d'affaires de chacune des entreprises séparées, la mesure selon laquelle les avantages sont réalisés ou non et le moment de réaliser ces avantages, y compris les incidences des résultats financiers de chaque entreprise;
- la non-satisfaction des conditions énoncées dans l'accord concernant les questions fiscales à conclure avec les parties McCain;
- la non-obtention d'une décision fiscale anticipée de l'ARC rendue dans des conditions jugées acceptables par la société, dont la forme et le fond sont satisfaisants pour la société, et qui n'a pas été modifiée ou retirée;
- le non-respect par la société, Canada Packers ou un « actionnaire déterminé », tel que défini dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*, des règles relatives aux transactions papillon en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, ce qui pourrait faire en sorte qu'un impôt important soit exigible pour la société et/ou Canada Packers;
- la non-satisfaction aux conditions nécessaires pour obtenir le soutien des votants en faveur de la scission;
- les changements structurels possibles dans les modèles économiques mondiaux qui pourraient avoir des répercussions sur l'exploitation et le rendement financier de la société, ainsi que les répercussions permanentes sur les tendances macroéconomiques, les mesures commerciales et les conflits mondiaux;
- les tendances macroéconomiques, y compris l'inflation, le comportement des consommateurs, les indicateurs de récession, la disponibilité de la main-d'œuvre, la dynamique du marché du travail et les tendances du commerce international, y compris les tarifs et droits de douane et les marchés mondiaux du porc;
- les résultats de l'exécution des plans d'affaires de la société, la mesure dans laquelle les avantages sont réalisés ou non, et le moment où ces avantages sont réalisés, y compris les répercussions sur les flux de trésorerie;
- la concurrence, les conditions du marché et les activités des concurrents et des clients, y compris l'expansion ou la contraction de catégories clés; les pressions inflationnistes, la dynamique sur le marché du porc et les marges à l'exportation au Japon;
- la cybersécurité, la maintenance et l'exploitation des systèmes d'information, des processus et des données de la société, la récupération, le rétablissement et les répercussions à long terme de l'événement de cybersécurité, le risque d'événements de cybersécurité futurs, les actions de tiers, les risques de violation des données, l'efficacité du plan de continuité des activités et de son exécution, et la disponibilité de l'assurance;
- la santé du bétail, y compris l'incidence de pandémies potentielles;
- le commerce international et l'accès aux marchés et aux approvisionnements, ainsi que les dynamiques sociales, politiques et économiques, y compris les conflits à l'échelle mondiale;
- le rendement d'exploitation, y compris les niveaux d'exploitation de fabrication, les taux d'exécution des commandes et les pénalités;
- la disponibilité et l'accès au capital, et la conformité aux clauses restrictives des facilités de crédit;
- la décision à l'égard de tout remboursement de capital aux actionnaires;
- l'exécution de projets d'immobilisations et les investissements dans l'entretien;
- la salubrité des aliments, la responsabilité des consommateurs et les rappels de produits;

- le changement climatique, la réglementation sur le climat et le rendement de la société en matière de développement durable;
- la gestion stratégique des risques;
- les acquisitions et les cessions;
- les fluctuations des marchés de la dette et des actions;
- les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change;
- les actifs et passifs des régimes de retraite;
- la nature cyclique du coût et de l'approvisionnement des porcs et la nature concurrentielle du marché du porc en général;
- l'efficacité des stratégies de couverture des produits de base et des taux d'intérêt;
- l'incidence des variations de la valeur de marché des actifs biologiques et des instruments de couverture;
- le système de gestion de l'approvisionnement pour la volaille au Canada;
- la disponibilité des ingrédients pour les protéines végétales;
- la propriété intellectuelle, y compris l'innovation de produits, le développement de produits, la stratégie de la marque et la protection des marques de commerce;
- la consolidation des opérations et l'accent mis sur les protéines;
- le recours à des fabricants à façon;
- la réputation;
- les conditions météorologiques;
- la conformité à la réglementation gouvernementale et l'adaptation aux changements législatifs;
- les réclamations juridiques réelles et envisagées;
- l'incidence des tendances et des changements dans les goûts des consommateurs et leurs habitudes d'achat;
- les règlements environnementaux et les passifs environnementaux éventuels entraînés par ceux-ci;
- la consolidation du commerce de détail;
- les questions d'emploi, y compris le respect des lois en vigueur dans le cadre du droit du travail dans de nombreux territoires de compétence, les risques liés à d'éventuels arrêts de travail en raison du non-renouvellement de conventions collectives, au recrutement et au maintien en poste de personnel qualifié et au fait de se fier au personnel clé et à la planification de la relève;
- le prix des produits;
- la gestion de la chaîne d'approvisionnement de la société;
- l'incidence des modifications apportées aux Normes internationales d'informations financières (« IFRS ») et à d'autres normes comptables que la société doit respecter à des fins de réglementation.

La société tient à rappeler au lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive.

Les lecteurs sont également prévenus que certains des renseignements prospectifs, tels que les énoncés concernant les dépenses en immobilisations futures, les attentes relatives au BAIIA ajusté, l'augmentation de la marge du BAIIA ajusté et la capacité de la société à atteindre ses objectifs financiers ou à concrétiser ses prévisions, peuvent être considérés comme des perspectives financières aux fins de la législation sur les valeurs mobilières applicable. Ces perspectives financières sont présentées pour évaluer les bénéfices futurs potentiels et les utilisations futures prévues des flux de trésorerie, et pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Les lecteurs ne doivent pas présumer que ces perspectives financières seront réalisées.

Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent document n'ont valeur qu'à la date des présentes. À moins que la loi ne l'impose, la société ne prend aucun engagement de mettre à jour publiquement ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, de faits nouveaux ou autrement. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent document sont expressément et entièrement sous réserve de la présente mise en garde.

18. À PROPOS DE LES ALIMENTS MAPLE LEAF INC.

Les Aliments Maple Leaf est une entreprise de premier plan, fabriquant des produits alimentaires de façon responsable sous des marques de premier plan comme Maple Leaf^{MD}, Maple Leaf Prime^{MD}, Maple Leaf Natural Selections^{MD}, Schneiders^{MD}, Mina^{MD}, Greenfield Natural Meat Co.^{MD}, Lightlife^{MD} et Field Roast^{MC}. Le portefeuille de la société comprend des viandes préparées, des repas prêts à cuire et prêts à servir, des collations en trousse, des produits de porc et de volaille frais à valeur ajoutée, ainsi que des produits à base de protéines végétales. La société emploie environ 13 500 personnes et exploite ses activités principalement au Canada, aux États-Unis et en Asie. Le siège social de la société est situé à Mississauga, en Ontario, et ses actions sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole MFI.